

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE TIR DE PRECISION 2023

REGLEMENT DU CD42

Ce règlement est tiré du règlement national édité par la FFPJP, auquel sont adjoints des articles spécifiques du CD42. Le règlement international étant la référence officielle pour le déroulement de ce Championnat, il est consultable sur le site internet de la FFPJP : www.ffpjp.org

Le Championnat de la Loire du Tir de Précision est ouvert aux catégories suivantes dans chacune desquelles sera décerné le titre de Champion Départemental :

- Seniors Hommes
- Seniors Femmes
- Juniors Hommes et Femmes

Les qualificatifs départementaux se dérouleront suivant le règlement FFPJP sur tous les ateliers (1 à 5) et toutes les distances (6m – 7m – 8m - 9m)

La disparité des effectifs oblige à laisser libre les CD de l'organisation de leurs qualificatifs. Ceux-ci peuvent être organisés par Secteurs qualifiant au Championnat Départemental.

Les pas de tir peuvent être ceux fabriqués et agréés ou installés avec des cercles de tir et cercle cible fixée au sol aux dimensions indiquées au croquis du règlement fédéral

Les enregistrements de scores se font sur le formulaire officiel qui doit être signé par le tireur à la fin de chaque épreuve.

Pour l'encadrement des épreuves il faut au moins :

- 1 arbitre ou officiel au cercle de tir pour l'attribution des points
- 1 arbitre ou élu Comité Départemental pour les pieds
- 1 bénévole pour le positionnement des boules (plus un remplaçant)
- 1 officiel ou bénévole graphiteur pour l'enregistrement des points
- 1 élu Comité responsable de la table de marque générale

Les boules se placent avec le gabarit agréé sous contrôle de l'arbitre officiel.

La disparité des effectifs oblige à laisser libre les CD de l'organisation de leurs qualificatifs. Ceux-ci peuvent être organisés par Secteurs qualifiant au Championnat Départemental.

Pour le CD-42 ont été retenues les formules suivantes :

Pour les catégories Seniors Hommes et Seniors Femmes :

- Préliminaires Secteurs (idem autres championnats départementaux) regroupant les joueurs(ses) issus des qualificatifs Clubs (le nombre de joueurs(ses) à qualifier étant calculé au prorata du nombre de licenciés)
- Le Championnat Départemental à 16 joueurs hommes et 16 joueuses femmes (le nombre de joueurs(ses) qualifiés par secteur étant calculé au prorata du nombre de licenciés)

Les préliminaires se déroulent sur une journée. Début de la compétition à 8 heures. Les participants seront convoqués successivement selon un ordre de passage établi par tirage au sort.

L'heure sera communiquée par mail à chaque Président de club et sera également consultable sur le site Internet du CD.

Déroulement des parties :

Préliminaires Secteurs :

Tous les participants se présentent successivement au pas de tir selon l'ordre défini par le tirage au sort. Les qualifications se jouent au meilleur score obtenu à l'issue des 5 ateliers. Après passage de tous les joueurs(ses) un classement est établi.

Le deuxième passage se déroule en confrontation directe de deux joueurs(ses) sur un même pas de tir. L'auteur du meilleur score est qualifié pour le Championnat Départemental.

Pour chaque secteur, un nombre de joueurs(ses) à qualifier pour le Championnat Départemental a été défini au prorata du nombre de licencié dans ledit secteur.

Exemple : Secteur Plaine 6 joueurs à qualifier pour le Championnat Départemental

Dans ce cas précis, après le premier passage ce sera 12 joueurs(ses) qui se rencontreront en confrontation directe : 1 contre 12 – puis 2 contre 11 – puis 3 contre 10 etc.

En cas d'égalité pour la qualification au 2^{ème} tour ou en cas d'égalité pour la qualification au Championnat départemental (après 2^{ème} passage) est organisé un barrage dans lequel chaque joueur(se) ne tire qu'une boule par atelier depuis le cercle situé à 7 mètres. Si l'égalité persiste, la même épreuve est recommencée mais elle est arrêtée dès qu'un joueur(se) obtient l'avantage.

Pour les catégories Juniors

- Championnat départemental regroupant les joueurs et joueuses Inscrits par leur club. Le déroulement de ce Championnat sera identique à celui des seniors.
- Seul le Champion départemental sera sélectionné pour le Championnat Régional.

Déroulement des parties :

Championnat Départemental :

Les 16 joueurs(ses) qualifiés à l'issue des préliminaires se présentent successivement au pas de tir selon l'ordre défini par le tirage au sort.

Les qualifications se jouent aux meilleurs scores obtenus à l'issue des 5 ateliers. Les 4 premiers sont directement qualifiés pour les ¼ de finale en étant classés de 1 à 4.

Les repêchages se jouent au score et c'est le total des 2 passages (tour de qualif + tour de repêchage) qui définit le classement dont les 4 premiers sont qualifiés pour jouer les ¼ de finale en étant classés de 5 à 8. Les repêchages concernent les 12 joueurs qualifiés à la suite des 4 qualifiés directs.

Les 1/4 finales se déroulent en confrontation directe de 2 joueurs sur un même pas de tir. Le tireur classé 1 rencontre le 8. Le 2 rencontre le 7. Le 3 rencontre le 6. Le 4 rencontre le 5.

Déroulement des 1/2 finales : le vainqueur de la rencontre 1 contre 8 rencontre le vainqueur de la rencontre 4 contre 5. Le vainqueur de la rencontre 2 contre 7 rencontre le vainqueur de la rencontre 3 contre 6.

En ¼ ou ½ s'il y a égalité entre 2 joueurs(ses) on procède au tir de départage comme cité ci-dessus dans le déroulement des préliminaires (cible à 7m sur 5 ateliers).

La finale sera jouée entre les 2 joueurs vainqueurs des ½ finales pour attribution du titre de Champion départemental. Chez les hommes et chez les féminines seuls les champions départementaux seront retenus pour le Championnat Régional.

Validé par le Comité Directeur du Comité de la Loire le 3 janvier 2023

La Présidente du Comité

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. ROUX', with a long horizontal stroke extending to the right.

Michèle ROUX